



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

La Saligue aux oiseaux - Castétis - 1 avenue du Guat - CS 90308 - 64303 ORTHEZ Cedex - Tél : 05 59 84 31 55

Philippe ETCHEVESTE, Président - Mél : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET TECHNIQUE

SAISON 20.. /20..

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT L'OUVERTURE GENERALE

Tout dossier incomplet vous sera retourné

MATRICULE

UNITE DE GESTION

COMMUNE

ATTENTION

Une demande ne pourra se faire qu'au seul titre :

- d'une Association de Chasse (ACCA ou Société de chasse)
- d'une Association Intercommunale de Chasse (AICA - SIC - ACCAF -AICAF)

Elle ne pourra être versée que si l'Association est affiliée à la Fédération et à jour de sa cotisation.

I – DEMANDE D’AIDE FONCTIONNEMENT

PRINCIPE DU CALCUL :

Le montant est égal au cumul :

- des voix « chasseurs » détenues par chaque Président lors de l’Assemblée Générale Annuelle de l’année précédente ;
- des voix « territoire » de l’Association, sur la base d’une voix par tranche de 50 ha avec un maximum de 50 voix, multiplié par 6,35 €.

**1) FORFAIT AIDE AU FONCTIONNEMENT (130 €)
(Sans justificatif)**

2) GIBIER DE REPEUPLEMENT

Sur présentation de photocopies de factures antérieures au 15 Août

⇒ Lâcher de jeunes faisans ou perdreaux rouges et grises en été avant le 15 août
Dans des parcs de pré lâchés.
Des contrôles de parcs seront effectués par les Techniciens

⇒ Lâcher de lapins issus de reprise (France ou Espagne), validés par la FDC
Entre le 1^{er} janvier et le 15 Août

⇒ Lâcher de jeunes canards colverts avant le 30 Juin
(commande à faire auprès de la FDC)

Montant calculée

Saisie faite

Signature du chef de service

II – DEMANDE D’AIDE TECHNIQUE **(Hors convention protection)**

1) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PETIT GIBIER

Avis technique **PREALABLE avant toute réalisation** pour pouvoir prétendre aux financements FDC.

CULTURES A GIBIER / COUVERTS BIODIVERSITE

Contrat à téléchargeable sur www.chasseurs64.com

Onglet **Gérer mon territoire – imprimer de demande technique- cultures à gibier)**

La copie du contrat doit être jointe à la présente demande d’aide.

- **Contrats tripartites entre la Fédération, le détenteur du droit de chasse et l’agriculteur.**

CONTRAT HERBAGER :

Plafond de 2 hectares par exploitant agricole et par commune, sauf cas exceptionnel validé par le Service Technique.

300 €/ha l’année d’implantation (+ semence remboursée), **200 €/ha** deux années suivantes.

Durée d’engagement : 3 ans renouvelable. Implantation entre le 01/09 et le 31/10.

Financement : **80 %** pris en charge par la Fédération, **20 %** à charge de l’Association.

RENOUVELLEMENT CONTRAT HERBAGER :

au-delà de l’engagement initial de 3 ans, **200 € / hectare / an**. Financement : Idem.

CONTRAT FLEURI :

Plafond de 1 hectare par exploitant agricole et par commune, sauf cas exceptionnel validé par le Service Technique.

Durée d’engagement : 1 an renouvelable. Implantation entre le 01/04 et le 31/05.

Financement : **300 € / ha**, pris en charge à **100 %** par la Fédération,

PLANTATION DE HAIES OU DE BOSQUETS : Avis technique préalable

Avec plants d’arbres fruitiers

Plafond 1500 €

Financement à 50% sur présentation de factures

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d’un bail passé entre les associations et les propriétaires.

Haies

Surface Bosquets/bois

Aide au maintien lors des coupes forestières des sujets sans valeur marchande

Mais présentant un intérêt biologique

Ex : arbres nouveaux ou têtards envahis de lierre : **10 €/arbre**

Intégration de quelques plants d'arbres fruitiers (châtaigniers, pommiers tardifs...) et D'arbres à baies (en bordures de parcelles, dans les recoins non exploités...) dans les Programmes de reboisement.
50 % - Sur présentation de factures des plants et des protections **Plafond 1500 €**

Mise en place de bandes enherbées dans les parcelles forestières ou en lisière, Bénéfiques à toute la faune et / ou facilitant la pousse des sujets fruitiers préconisés
Précédemment : **50 € /1000 m2/an** - sur présentation de factures.

Entretien des bandes enherbées forestières (fauche, broyage)
30 € /1000 m2/an – sur présentation de factures

(Ré) OUVERTURE DU MILIEU : **Avis technique préalable**

De 80 € à 160 € HT de l'heure en fonction des équipements -
sur présentation de factures - **Financement à 80%**

Vieilles prairies favorables au gagnage des herbivores ou de la bécasse, clairières en forêt,

MAINTIEN DES PRAIRIES NATURELLES FAVORABLES A LA BECASSE
Aide à la régénération sans labour si prairie dégradée.
Suivant inventaire Service Technique. Montant : 50 €/ hectare,
Sur présentation convention signée avec l'agriculteur.

Surface **Plafond 400 €**

Ouverture de mares, étangs et zones humides
Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.
Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires **Plafond 1500 €**

Nombre d'heures

Surface

PRESERVATION DES PRAIRIES HUMIDES

Par fauche et exportation ou brûlage des résidus:
(120 € /ha)- sur présentation de factures

Surface

Par pâturage extensif (2 UGB / hectare) : 50 € / hectare
Sur présentation convention annuelle avec le propriétaire et la Fédération

Surface

Plafond 400 €

2) AIDE AUX POPULATIONS DE PETIT GIBIER

FORFAIT COMPTAGES LIEVRE : 30 € par véhicule Nbre de véhicule
Joindre une copie autorisation de comptages nocturnes
(2 phares par véhicule pour les nouveaux territoires)

CREATION DE PARCS DE PRE-LACHER TOUTES ESPECES

Sur présentation de factures ou forfait de 5€/m² si auto-construction – **Financement à 50 %**
Avis technique préalable

FORFAIT COMPTAGES PALOMBES EN HIVERNAGE :
30 € par dortoir Nbre de dortoir
Joindre une copie du comptage fait par vos compteurs

AIDE AU PIEGEAGE : Achat de pièges :
Sur présentation de factures Financement 50% **Plafond 200 €/commune**

3) LUTTE CONTRE LES DEGATS DE GRAND GIBIER

Achats d'agrains : (Agrainage fixe ou en trainée)
Sur présentation de factures Financement à 50 % -
Joindre copie de la convention d'agrains.

Tir du sanglier avant le 15 Août (Affût, approche ou battue)
30 € par animal prélevé –

Nombre de sangliers

N° de bracelets :

Sur retour des cartons de tir avant le 18 août

Miradors - Sur présentation de factures - **Financement à 60%**

Kits de sécurité (matérialisation des postes, jalons pour mesurer les angles de tir)
- **Financement à 50%**

Ouverture des layons de tir – Entretien à la charge des propriétaires exploitants.

4) INCITATION RECHERCHE AU SANG POUR LE GRAND GIBIER

Incitation à la recherche au sang – forfait de 50 € par recherche positive
(sur présentation d'une attestation de l' U.N.U.C.R. 64)

Fait à Le
Signature du Président,